

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Labrie

<https://www.cadre21.org/membres/367e4b533417b1f68226310f>

Date d'obtention : 2026-08-20 16:38:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important d'intervenir dans son champ d'expertise et ce rapidement lorsqu'il y a une dénonciation. Aussi, le travail d'équipe est important et cela passe par une bonne communication entre les différentes étapes du processus. J'ai également été surprise par les statistiques en lien avec le sextage. Je savais que c'était une problématique, mais je ne pensais pas à cet ampleur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis nouvellement intervenante au secondaire. La formation va donc m'aider à intervenir de façon structurée, rapide et bienveillante. De ne pas poser de questions qui pourraient nuire au processus d'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention à la sécurité et au bien-être du jeune. Je retiens également l'importance de suivre la procédure et de faire appel aux ressources appropriées en cas de besoin.